

**ARDÈCHE
LARGENTIÈRE**
-
**COMMUNE
de
ST MELANY**
-

**N° de la délibération
2025-39**

Membres en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet :
Devis Géosiapp –
Chemins ruraux

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Vendredi 11 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le onze du mois de décembre, à 9 heures 00, le conseil municipal de la commune de Saint Mélany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT, maire.**

Étaient présents :

Lorraine CHENOT, Barbara DE SCHEPPER, Arlette OBRY, Lucy RENAULT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Fanny WALDSCHMIDT

Représentés :

Absent : Damien PETIT

Excusé : Loïs COLTEL, Roger LOMBARDOT

A été élu secrétaire : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le conseil municipal a entamé depuis plusieurs mois une concertation autour des chemins ruraux de la commune. Après plusieurs réunions, la réflexion de faire appel à l'entreprise Géosiapp s'impose afin que celle-ci établisse le tableau référençant tous les chemins ruraux de la commune.

Cette entreprise a déjà travaillé avec le conseil pour l'animation des commissions d'urbanisme sur le sujet.

Le maire demande donc l'avis et l'autorisation du conseil pour signer le devis N° D8079 de l'entreprise Géosiapp, d'un montant de 2880.00€TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE

D'autoriser le maire à signer le devis N° D8079 de l'entreprise Géosiapp, d'un montant de 2880.00€TTC.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

